

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Akenova Rocket 200**

Code du produit: 10330, 10331, 10332

UFI: HJW7-Q0TE-900Q-P02N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aminosilane
triméthoxyvinylsilane

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

· <u>Conseils de prudence</u>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB· PBT: Non applicable.· vPvB:

Aminosilane

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 907-495-0 Reg.nr.: 01-2119545465-35	Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis Aquatic Chronic 3, H412	<10%
CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8 Numéro index: 014-005-00-0 Reg.nr.: 01-2119496195-28	silicate d'éthyle Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-5%
	Aminosilane STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317 vPvB	1-5%
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0 Reg.nr.: 01-2119513215-52-0003	triméthoxyvinylsilane Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	1-5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 2)

- Après contact avec la peau: Rincer à l'eau chaude.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions: Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Classe de stockage: 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-10-4 silicate d'éthyleVLEP Valeur à long terme: 44 mg/m³, 5 ppmDNEL**Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis**

Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	17,3 mg/m ³ Air (ARB) 8,6 mg/m ³ Air (BEV)
-------------	----------------------------	---

78-10-4 silicate d'éthyle

Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	12,1 mg/kg bw/day (ARB) 8,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	12,1 mg/kg bw/day (ARB) 8,4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	85 mg/m ³ Air (ARB) 25 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m ³ Air (ARB) 25 mg/m ³ Air (BEV)

Aminosilane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	5 mg/kg bw/day (ARB) 17 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5 mg/kg bw/day (ARB) 2,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	35,3 mg/m ³ Air (ARB) 8,7 mg/m ³ Air (BEV)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,2 mg/kg bw/day (ARB) 0,1 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,2 mg/kg bw/day (ARB) 0,1 mg/kg bw/day (BEV)

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	4,9 mg/m ³ Air (ARB) 93,4 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,6 mg/m ³ Air (ARB) 0,7 mg/m ³ Air (BEV)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m ³ Air (ARB)

· PNEC

Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylobis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylobis

PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA) 0,074 mg/l (MW) 0,74 mg/l (SW)
	PNEC (fest) 3.714,9 mg/kg Trockengew (BO) 108 mg/kg Trockengew (MWS) 1.080 mg/kg Trockengew (SWS)

78-10-4 silicate d'éthyle

PNEC (wässrig)	4.000 mg/l (KA) 0,0192 mg/l (MW) 0,192 mg/l (SW) 10 mg/l (WAS)
	PNEC (fest) 0,05 mg/kg Trockengew (BO) 0,018-0,083 mg/kg Trockengew (MWS) 0,18-0,83 mg/kg Trockengew (SWS)

Aminosilane

PNEC (wässrig)	25 mg/l (KA) 0,0062 mg/l (MW) 0,062 mg/l (SW) 0,62 mg/l (WAS)
	PNEC (fest) 0,0075 mg/kg Trockengew (BO) 0,005 mg/kg Trockengew (MWS) 0,05 mg/kg Trockengew (SWS)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

PNEC (wässrig)	6,6 mg/l (KA) 0,036 mg/l (MW) 0,36 mg/l (SW) 2,4 mg/l (WAS)
	PNEC (fest) 0,06 mg/kg Trockengew (BO) 0,15 mg/kg Trockengew (MWS) 1,5 mg/kg Trockengew (SWS)

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA) 1 mg/l (MW) 0,127 mg/l (SW)
	PNEC (fest) 100 mg/kg Trockengew (BO)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 5)

100 mg/kg Trockengew (MWS)
1.000 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
Gants en tissu épais
Gants en caoutchouc
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 6)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· <u>Indications générales.</u>	
· <u>Couleur:</u>	Selon désignation produit
· <u>Odeur:</u>	Presque inodore
· <u>Seuil olfactif:</u>	Non déterminé.
· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	Non déterminé.
· <u>Inflammabilité</u>	Non applicable.
· <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u>	
· <u>Inférieure:</u>	Non déterminé.
· <u>Supérieure:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'éclair</u>	Non applicable.
· <u>Température de décomposition:</u>	Non déterminé.
· <u>pH</u>	Non déterminé.
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique</u>	Non déterminé.
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u>	Non déterminé.
· <u>Pression de vapeur:</u>	Non déterminé.
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,37 g/cm ³
· <u>Densité relative.</u>	Non déterminé.
· <u>Densité de vapeur:</u>	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Pâteuse
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	0,1 %
· <u>Changement d'état</u>	
· <u>Vitesse d'évaporation.</u>	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique
 · Substances et mélanges explosibles

· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 7)

- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 8)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire	LC50/4 h	48,8-52,9 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------------

Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,1 mg/l (rat)

78-10-4 silicate d'éthyle

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
	NOAEL	10 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	10-16,8 mg/l (rat)

Aminosilane

Oral	LD50	2.995 mg/kg (rat)
	NOEL	≥500 mg/kg (rat) (OECD 422)
	NOAEL	≥500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,49 mg/l (rat)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	6.899-7.120 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	250 mg/kg (rat) (OECD422)
Dermique	LD50	3.460 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	16,8 mg/m ³ (rat) (OECD 403)
	LC50/4 h	16,8 mg/l (rat)
	NOAEC	0,058-1,7 mg/l (rat) (EPA OTS)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
	NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NOAEL	10 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 9)

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:

Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis

EC50/48h	94,9 mg/l (daphnia magna)
EC20/3h	>1.000 mg/l (BES)
NOEC/21d	>20 mg/l (daphnia magna)
EC10	37 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/72h	43,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

78-10-4 silicate d'éthyle

EC50	>100 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)
EC50/48h	>75 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>245 mg/l (Danio rerio.)

Aminosilane

EC50	435 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)
IC50/72h	8,8 mg/l (green alge) (OECD 201)
EC50/48h	81 mg/l (daphnia magna)
EC50/16h	67 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	3,1 mg/kg (green alge) (OECD 201)
	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD 207)
NOEC/21d	>1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	87,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	5 mg/l (green alge)
	126 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	344 mg/l (Brachydanio rerio)
	597 mg/l (Danio rerio.)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 10)

	168 mg/l (pimephales promelas)
2768-02-7 triméthoxyvinylsilane	
IC50/72h	210 mg/l (selenastrum capricornutum)
EC50/48h	169 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC10/5h	1.000 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/8d	210 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	28 mg/kg (daphnia magna) (OECD 211) 25 mg/kg (Selenastrum capricornutum)
EC10	32 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50/96h	191 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
13463-67-7 dioxyde de titane	
EC50	>1.000 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) >1.000 mg/l (pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:**

Aminosilane

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

(suite de la page 11)

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR, ADN, IMDG, IATA

- Classe néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- ADR, IMDG, IATA

néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**

- Marine Pollutant:

Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses

- désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

- ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Akenova Rocket 200

· VOC EU 0,7 g/l

(suite de la page 12)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire
 Elke Hake
 Fon ++49 (0)911 64296-59
 @mail E.Hake@akemi.de

· Contact:· Date de la version précédente:

09.11.2022

· Numéro de la version précédente:

2

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3